

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 août 2017

Date de convocation : 21 août 2017

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MAISONNEUVE – POUZOL Franck, BUSCHE Chantal, DELHOME Gabriel.

Pouvoir : Mme PANO Jeanine à M.MONTAGNE Jean-Michel

Absents excusés : M.MONTAGNE Roland et M. GAILLARD Jimmy

La séance est ouverte à 20h40

Secrétaire de séance : Chantal BUSCHE

Approbation du dernier compte rendu.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (IFSE) POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES :

Mme le Maire expose au conseil municipal le nouveau régime indemnitaire pour les adjoints techniques à partir du 1 janvier 2017 et les critères d'appréciation pour la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle.

Accord du conseil municipal

TARIFS GARDERIE :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour la garderie soit :

* 120 € / an pour un enfant du RPI // 140 € / an pour un enfant hors commune

* 150 € / an pour deux enfants du RPI // 170 € / an pour deux enfants hors commune

* 180 € / an pour trois enfants du RPI // 200 € / an pour trois enfants hors commune

Gratuit à partir du 4^{ème} enfant

Garderie occasionnelle : carte de 10 passages (1 passage par enfant) au tarif de 20 €.

Précise que le dépassement des heures d'ouverture reste sanctionné d'une amende forfaitaire de 11 € et que tout règlement non effectué auprès du secrétariat de mairie dans le trimestre qui suit la présence du ou des enfants en garderie sera majoré de 10 €.

TARIFS CANTINE:

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs pour la cantine soit :

* 4,30 € pour les enfants du RPI et 4,50 € pour les enfants hors commune et de fixer le repas de 8 € pour les enfants non inscrits.

* 5 € pour les repas adultes

BULLETIN MUNICIPAL / TARIFS POUR PUBLICITE :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le bulletin municipal pour l'année 2018 ainsi que la publicité auprès des entreprises au prix de 120 € pour 1/2 page, 60 € pour 1/4 de page et 40 € 1/8 de page.

QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier des EAUX DE LA VEAUNE pour contrôler les poteaux incendie à la place du SDIS.

La séance est levée à 21h15